

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre BECHTER, en date du 17 septembre 2010, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents :

CORBEIL-ESSONNES : Jean-François AYMARD ; Jean-François BAYLE ; Sylvain DANTU ; Cristela DE OLIVEIRA ; Samira KETFI ; Jacques LEBIGRE ; Bastien SADOUL

ETIOLLES : Philippe BRUN ; Piero DELA MARIA BASSANI ; Daniel FONTAINE ; Thierry MAINE

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET ; Michel BERNARD ; Stéphane PIHAN

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Claude DECHAMP ; Jean-Marc DEVOGE ; Michelle FOUCHER ; Michèle JEHANNO ; Anne-Marie LANZA ; Pierre LORIN ; Jean-Pierre MARCELIN ; Michel PILOT

SOISY-SUR-SEINE : Christine LANTZ-SEGARD ; Bernard MEDER ; Elisabeth PETITDIDIER ; Jean-Baptiste ROUSSEAU ; François SCHORTER

Pouvoirs : Jean-Pierre BECHTER donne pouvoir à Jean-Pierre MARCELIN

Mourad BOUDJEMAA donne pouvoir à Jean-Baptiste ROUSSEAU

Paul CHAMBREUIL donne pouvoir à Elisabeth PETITDIDIER

Cécile CLOAREC donne pouvoir à Christine LANTZ-SEGARD

Stéphanie COUTARD donne pouvoir à Cristela DE OLIVEIRA

Carlos DA SILVA donne pouvoir à Stéphane PIHAN

Alyat FRANTZ donne pouvoir à Piero DELA MARIA BASSANI

Elisabeth GIRARDIN donne pouvoir à Jacques BEAUDET

Alain GOUDET donne pouvoir à Philippe BRUN

Annie GRAND donne pouvoir à Michel BERNARD

Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET donne pouvoir à Daniel FONTAINE

Isabelle TROUSSELLE donne pouvoir à Thierry MAINE

Absents : François BUSY ; François GROS ; Marie-Pascale LEFORT ; Colette MARTIN ; Damanguere Redanga N'GAIBONA ; Françoise NOUAILHAC ; Christine PINAUD-GROS ; Arlette TRAMBLAY

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Président, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN, 1^{er} Vice-président, préside la séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN déclare la séance ouverte à 19h20.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Samira KETFI, désignée, accepte de remplir cette fonction.

1 Décision modificative n°1 du budget 2010

Monsieur Philippe BRUN présente les modifications proposées au budget primitif 2010. En section de fonctionnement, il s'agit d'augmenter les crédits de 420 192€ afin de répondre aux besoins des services. En section d'investissement, la décision modificative a pour objet de diminuer les crédits de 780 000€.

Approuvé à la majorité (2 absentions, Messieurs Stéphane PIHAN et Carlos DA SILVA)

2 Exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements titulaires du label librairie indépendante de référence

Monsieur Philippe BRUN précise les conditions que doivent remplir les établissements titulaires du label de librairie indépendante afin de bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue par le Code général des impôts.

La délibération présentée ne concerne actuellement que l'établissement « Le verger des muses » à Corbeil-Essonnes.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande qu'il soit vérifié que, après cession des parts, cette librairie soit toujours indépendante.

Approuvé à l'unanimité

3 Versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil

Monsieur Philippe BRUN indique que la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil sollicite une participation financière de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne d'un montant de 21 972€ afin de réaliser des aménagements de sécurité sur la voirie.

Approuvé à l'unanimité

4 Versement d'un fonds de concours à la commune de Soisy-sur-Seine

Monsieur Philippe BRUN précise que la commune de Soisy-sur-Seine sollicite le versement d'un fonds de concours à hauteur de 30 060€ afin de procéder à la réfection de la chaussée et au gravillonnage des trottoirs sur le Boulevard Aristide Briand.

Approuvé à l'unanimité

5 Versement d'une subvention à l'association sportive « Gym-Danse-GR » concernant le règlement des frais relatifs au tournoi international de Gym-Danse-GR

Monsieur Philippe BRUN rappelle que l'association Gym-Danse-GR a organisé un tournoi sportif en juin 2010 au Palais des Sports de Corbeil-Essonnes. Dans ce cadre, des frais relatifs à l'hébergement des nombreux sportifs conviés restent à la charge de l'organisateur, qui formule donc une demande de subvention complémentaire d'un montant de 5 000€.

Approuvé à l'unanimité

6 Versement d'une subvention à l'association « Au fil des idées » pour la réalisation du Carnaval 2011

Monsieur Philippe BRUN explique que l'association « Au fil des idées » organise le Carnaval « A Corbeil-Essonnes et Soisy-sur-Seine comme à Venise » les 2 et 3 avril 2011. L'organisation de cet événement nécessitant des fonds importants, il est demandé à la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne de verser une subvention de 10 000€.

Approuvé à l'unanimité

7 Convention de partenariat avec l'ADIL 91 pour des séances de formation aux conseils syndicaux de copropriétés

Monsieur Jean-François AYMARD rappelle que le Plan Local de l'Habitat Intercommunal prévoit la mise en place d'aides à l'amélioration de l'habitat privé. Dans ce cadre, il est proposé de lancer une action de prévention à l'attention des copropriétés fragilisées en confiant à l'ADIL 91 trois séances de formation au profit des conseils syndicaux de copropriétés pour un montant total de 1 000€.

Approuvé à l'unanimité

8 Aide au financement du logement locatif social

Monsieur Jean-François AYMARD précise que, en vertu du Code de la construction et de l'habitation, la somme correspondant aux prélèvements SRU des communes déficitaires en logements sociaux est reversée par l'Etat à la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes afin d'être utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux. Cette somme s'élève en 2010 à 145 502,14€.

Ainsi, il est proposé d'approuver les critères d'octroi des aides par la Communauté d'Agglomération à certaines opérations immobilières, le plafond étant fixé à 75 000€ par opération.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande si la participation au financement de la surcharge foncière et l'octroi d'une aide forfaitaire sont exclusifs l'un de l'autre.

Monsieur Jean-François AYMARD répond qu'il est possible pour le bailleur de les cumuler.

Approuvé à l'unanimité

9 Aide à l'amélioration de l'habitat privé

Monsieur Jean-François AYMARD rappelle une nouvelle fois que le Plan Local de l'Habitat Intercommunal prévoit la mise en place d'aides à l'amélioration de l'habitat privé. Il est donc proposé d'octroyer une aide à l'adaptation au vieillissement et au handicap, une aide aux copropriétés dégradées et un soutien à la sortie de vacance d'un logement, selon les critères précisés dans la délibération.

Monsieur Stéphane PIHAN souhaiterait qu'un certain délai soit respecté avant l'attribution des premières aides afin qu'une bonne communication sur l'action de la Communauté d'Agglomération soit possible et que l'octroi des aides soit effectué avec plus d'égalité.

Monsieur Jean-François AYMARD indique que la mise en place du dispositif prendra dans tous les cas du temps et que le Bureau d'études sélectionné sera notamment chargé d'aider la Communauté d'Agglomération dans la communication sur ces actions.

Approuvé à l'unanimité

10 Création et suppression de postes

Madame Elisabeth PETITDIDIER précise qu'il convient de transformer un poste de rédacteur chef en un poste de rédacteur principal afin de réparer une erreur matérielle commise lors de la précédente création de poste. Par ailleurs, il est proposé de créer un poste de rédacteur afin de répondre aux besoins des services.

Approuvé à l'unanimité

11 Création d'un poste de chef de projet « politique de la ville »

Madame Elisabeth PETITDIDIER explique qu'il est nécessaire de créer un poste de chef de projet « politique de la ville » permettant ainsi l'exercice effectif des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Approuvé à l'unanimité

12 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion

Madame Elisabeth PETITDIDIER précise qu'il s'agit d'assurer les risques statutaires de la Communauté d'Agglomération, dans un esprit de mutualisation des risques et avec la possibilité de bénéficier de conseils en vue de la prévention de l'absentéisme.

Approuvé à l'unanimité

13 Autorisation au Président de signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la gestion de la pépinière/hôtel d'entreprises le Trident avec la société Interfaces

Monsieur Bastien SADOUL présente le service SVP et les avantages que celui-ci peut avoir pour les entreprises de la pépinière Le Trident. Un coût mutualisé pour la pépinière dans son ensemble a pu être négocié pour ce service. Il est proposé que la Communauté d'Agglomération prenne à sa charge la somme de 3 000€ par année. Il convient donc de modifier la convention de délégation de service public conclue avec la société Interfaces afin d'actualiser la participation financière globale de la Communauté d'Agglomération.

Approuvé à l'unanimité

Sortie de Madame Cristela De Oliveira

14 Convention constitutive de groupement de commandes entre la commune de Corbeil-Essonnes et la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne pour la passation et l'exécution d'un marché de fourniture, d'installation, d'entretien et d'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville de Corbeil-Essonnes – rapport de la délibération n°10-1344-45 du 11 juin 2010

Monsieur Jean-François BAYLE indique que, suite à une erreur dans la convention adoptée initialement et aux observations des services du contrôle de légalité, une nouvelle convention corrigée est proposée au vote de l'Assemblée.

Approuvé à l'unanimité

15 Autorisation au Président de signer l'avenant n°1 au marché de prestations infographiques et topographiques

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU explique que compte tenu des besoins en matière d'études topographiques, notamment pour le projet de réhabilitation du Théâtre, il apparaît nécessaire d'adopter un avenant augmentant le montant du marché initial de 15%.

Approuvé à l'unanimité

16 Autorisation au Président de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°2010-05-01 – Lot 1 VRD terrassement – pour la construction d'une Maison des arts martiaux à Etiolles

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU rappelle l'historique du projet de la Maison des arts martiaux à Etiolles. Le marché a été attribué, mais en cours de chantier, des faits techniques imprévus ont eu pour conséquence la réalisation d'études supplémentaires. Celles-ci ont conclu à la nécessité de travaux de stabilisation de la plateforme, indispensables à la continuité du chantier. Pour le lot 1 du marché, un avenant augmentant le montant du marché initial de 8,16323% doit donc être conclu.

Approuvé à l'unanimité

17 Autorisation au Président de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°2010-05-02 – Lot 2 gros œuvre – pour la construction d'une Maison des arts martiaux à Etiolles

De la même manière, Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU indique que pour le lot 2 du marché relatif à la construction de la Maison des arts martiaux, un avenant augmentant le montant du marché initial de 14,3337% doit être conclu. Les travaux concernés sont ici relatifs aux fondations et à la construction du bâtiment.

Approuvé à l'unanimité

18 Autorisation au Président de signer l'avenant n°1 au marché de l'étude du pôle gare de Corbeil-Essonnes.

Monsieur Jean-François BAYLE présente l'état d'avancement de l'étude sur le pôle gare de Corbeil-Essonnes et explique qu'afin de rendre possible le passage de la ligne TZen, des études supplémentaires doivent être réalisées. Il convient donc d'approuver un avenant augmentant le montant du marché initial en question de 14,5%.

Approuvé à l'unanimité

19 Modification de la délibération n°10-1284-85 portant approbation du projet d'investissement de l'aménagement de la RN7 et de son plan de financement dans le cadre du projet intégré FEDER « IN'EUROPE » et autorisation au Président de signer la convention et tout document y afférant.

Monsieur Michel BERNARD indique qu'il s'agit de prendre en compte le changement d'un cofinancier, à savoir le remplacement du SIARCE/SMOYS par ERDF, ainsi que le retard pris dans les travaux, qui amène la deuxième tranche des travaux à n'être réalisée qu'en 2011.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN ajoute que ce projet est le seul en matière de voirie à avoir obtenu les subventions du FEDER.

Approuvé à l'unanimité

20 Acquisition d'une partie du chemin rural n°7 dit de la Ferté Alais au Coudray-Montceaux en vue de la réalisation de la desserte du Val d'Essonne appartenant à la commune du Coudray-Montceaux

Monsieur Michel BERNARD explique qu'il s'agit d'acquérir une partie du chemin rural de la Ferté Alais, appartenant à la commune du Coudray-Montceaux, afin de pouvoir réaliser la desserte de la ZAC des Haies Blanches

Approuvé à l'unanimité

21 Modification de la liste des voiries communales reconnues d'intérêt communautaire des communes membres de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Monsieur Jean-François BAYLE indique qu'il est question d'ajouter à la liste des voiries communautaires des voiries répondant aux critères fixés par le Conseil de la Communauté d'Agglomération dans la définition de l'intérêt communautaire pour cette compétence. Il est aussi proposé de corriger les erreurs matérielles commises lors de la dernière mise à jour de cette liste.

Approuvé à l'unanimité

22 Convention cadre pour l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU présente le projet de convention cadre avec la société France Télécom, qui a pour objet l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité

23 Convention avec Electricité de France permettant de bénéficier de l'offre « Di@lege » Internet

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU explique qu'il s'agit d'approuver une convention avec la société Electricité de France permettant de bénéficier de l'offre « di@lege », qui constitue pour la Communauté d'Agglomération une aide dans la gestion de ses contrats.

Approuvé à l'unanimité

24 Modification des AP/ CP travaux du Théâtre

Monsieur Daniel FONTAINE indique qu'il convient de réviser l'autorisation de programme des travaux de réhabilitation du Théâtre de Corbeil-Essonnes de l'année 2010 et d'adopter le programme de crédits de paiement 2010 ainsi modifié.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU souhaite qu'une commission des finances élargie soit réunie à ce sujet.

Monsieur Stéphane PIHAN regrette l'exclusion de l'Ecole départementale du Théâtre de ce projet.

Approuvé à l'unanimité

25 Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'aménagement du Théâtre de Corbeil-Essonnes

Monsieur Daniel FONTAINE explique que, suite à la modification du projet initial d'aménagement du Théâtre, les travaux ont pris du retard et qu'il est nécessaire de déposer un nouveau dossier complet de demande de subvention pour cette opération auprès du Conseil régional d'Ile-de-France.

Il est demandé si d'autres organismes pourraient être sollicités afin d'obtenir des aides financières supplémentaires pour le projet d'aménagement du Théâtre.

Approuvé à l'unanimité

26 Demande de subvention dans le cadre du Contrat communautaire d'aménagement et de développement (CCAD) : aménagement du Théâtre de Corbeil-Essonnes

Monsieur Daniel FONTAINE indique que, de la même manière, il convient de déposer un nouveau dossier complet de demande de subvention pour les travaux d'aménagement du Théâtre auprès du Conseil général de l'Essonne dans le cadre du Contrat communautaire d'aménagement et de développement conclu en 2006.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN demande l'autorisation au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour initial, pour lesquels les éléments sont mis sur table.

27 Autorisation au Président de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement partiel de la RN7 – carrefour Saint Lazare au Rond Point de la Demi-Lune – à Corbeil-Essonnes

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU explique que la présente délibération a pour objet d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la seconde tranche des travaux de réaménagement de la RN7.

Monsieur Claude DECHAMP précise qu'il est nécessaire de notifier ce marché rapidement afin de pouvoir bénéficier des subventions du FEDER
Approuvé à l'unanimité

28 Aménagement du cœur de ville de Soisy-sur-Seine – délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne à la ville de Soisy-sur-Seine pour les travaux de réfection des voiries communautaires concernées par le projet et de leur éclairage public

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU présente le projet de réaménagement du centre ville de la commune de Soisy-sur-Seine, qui touche en partie des voiries d'intérêt communautaire. Dans un souci d'une meilleure coordination dans les travaux, la ville de Soisy-sur-Seine demande une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération. Le coût estimatif des travaux est évalué à 3 589 000€, dont 1 970 000€ seront à la charge de la Communauté d'Agglomération et 1 619 000€ à la charge de la ville.

Des remarques sont formulées sur la répartition des coûts entre la ville et la Communauté d'Agglomération. Les crédits correspondants n'étant pas inscrits dans leur totalité au budget communautaire de 2010, le Conseil est amené à anticiper sur le vote de ces crédits dans le Plan pluriannuel d'investissements 2011-2014, celui-ci devant être ultérieurement adopté. Il est alors convenu que la délibération est maintenue sous réserve du vote des crédits correspondants au prochain Plan pluriannuel d'investissements.
Approuvé à l'unanimité

Monsieur MARCELIN précise que le registre des décisions prises par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération est à la disposition des élus sur la table du fond de la salle du Conseil.

Fait au Coudray-Montceaux, le 28 septembre 2010.

(Suite à des problèmes techniques lors de l'enregistrement de la séance, l'intégralité des débats n'a pu être retranscrite).

Jean-Pierre BECHTER



Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Communauté d'Agglomération Seine-Essonne
Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ www.agglo-seinessonne.fr